

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : EUR 56/005/2008 – ÉFAI

11 août 2008

AU 220/08

Civils en danger

GÉORGIE / RUSSIE

Les civils vivant dans la région disputée d'Ossétie du Sud, en Géorgie, sont en danger. De nombreuses victimes civiles ont été signalées après les affrontements qui ont opposé les forces géorgiennes et russes, et qui se sont intensifiés au cours des derniers jours. Les informations concernant les morts et les blessés civils divergent car il est difficile de vérifier les chiffres et les circonstances de manière indépendante, mais les médias et les images du conflit indiquent que les attaques militaires des deux parties ont endommagé des habitations et d'autres cibles civiles.

Les parties au conflit, quelles qu'elles soient, ne doivent pas mener d'attaque directe contre des civils, leurs habitations ou d'autres cibles civiles. Elles sont par ailleurs tenues de s'abstenir, lors de leurs opérations militaires, de lancer des attaques aveugles – c'est-à-dire qui sont menées sans que les précautions nécessaires soient prises pour établir une distinction entre les cibles civiles et militaires – ou des attaques ayant un impact disproportionné sur des civils ou des biens de caractère civil.

La Géorgie et la Russie doivent aussi protéger les personnes qui fuient les combats et leur assurer un passage sécurisé ; il faut que l'aide humanitaire puisse parvenir sans restriction à toutes les personnes qui se trouvent dans les zones affectées par le conflit. Des milliers de personnes auraient déjà fui l'Ossétie du Sud, en particulier vers l'Ossétie du Nord, république russe voisine. Le droit international humanitaire et, notamment, les dispositions relatives à la protection des civils, doivent aussi être scrupuleusement respectés dans les hostilités qui auraient éclaté ailleurs, dans la Gorge de Kodori, située en Abkhazie, une autre région disputée de Géorgie.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Après des mois d'une tension de plus en plus vive et de récentes escarmouches, le ton entre la Géorgie et la région séparatiste d'Ossétie du Sud est monté d'un cran le 8 août 2008 au matin pour se transformer en une confrontation sérieuse, la plus grave depuis la trêve de 1992 qui avait alors mis fin à la guerre civile. L'accord de cessez-le-feu comprenait la mise en place d'une force tripartite de maintien de la paix composée de bataillons russes, ossètes et géorgiens.

Le 8 août, les troupes géorgiennes ont lancé ce qui apparaît comme une offensive militaire coordonnée contre Tskhinvali, capitale de l'Ossétie du Sud, pour « *restaurer l'ordre constitutionnel* ». Des dizaines de bâtiments civils auraient été détruits par les forces géorgiennes ; des maisons, des bâtiments administratifs, un magasin de jouets, l'université et l'hôpital républicain auraient été touchés.

Le président russe Dimitri Medvedev a réagi en envoyant de nouvelles troupes appuyées par des chars pour renforcer celles déjà stationnées en Ossétie du Sud dans le cadre du cessez-le-feu, avec l'objectif déclaré de rétablir le *statu quo*. Le 9 août, des bombes russes ont frappé un quartier résidentiel de Gori, située juste au sud de la région litigieuse, où se trouveraient trois bases militaires géorgiennes – là encore, faisant apparemment des victimes civiles. La Russie aurait également lancé d'autres attaques aériennes contre la Géorgie, bombardant notamment le port de Poti, sur la Mer Noire, et d'autres cibles proches de Tbilissi, la capitale géorgienne.

Le 10 août, la Géorgie a déclaré avoir ordonné à ses forces de cesser le feu, retiré ses troupes de Tskhinvali et

d'Ossétie du Sud et les avoir déplacées plus au sud sur les positions qu'elles occupaient avant que n'éclatent les hostilités actuelles.

Or, il semble que les deux parties poursuivent leurs opérations militaires.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en russe, en géorgien, en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez toutes les parties au conflit à respecter les principes du droit international humanitaire, qui s'imposent aux États et aux groupes armés non gouvernementaux ;
- demandez instamment à toutes les parties au conflit de faire la distinction entre cibles militaires et cibles civiles, d'assurer la protection des personnes et des biens civils et de s'abstenir de procéder à des opérations militaires qui ne font pas de distinction entre cibles militaires et cibles civiles, ainsi qu'à des attaques ayant un impact disproportionné sur des personnes ou des biens civils ;
- appelez toutes les parties à assurer aux personnes qui fuient les combats un passage sécurisé, et à permettre à l'aide humanitaire de parvenir sans restriction à toutes les personnes qui se trouvent dans les zones affectées par le conflit.

APPELS À :

Président géorgien :

President Mikheil Saakashvili
Office of the President
Ingorokva 7
0105 Tbilisi
Géorgie

Fax : +995 32 99 96 30

Formule d'appel : Dear President, Monsieur le Président, Formule d'appel : Dear President, /

Monsieur le Président,

Président russe :

President Dmitrii Medvedev
Office of the President
Ilinka Str 23
103132 Moscow
Russie

Fax : +7 (495) 606 51 73

Formule d'appel : Dear President, /
Monsieur le Président,

Ministre géorgienne des Affaires étrangères :

Ms Eka Tkeshelashvili
Minister of Foreign Affairs
4 Chitadze Street
0188 Tbilisi
Géorgie

Fax : +995 32 28 46 78

Formule d'appel : Dear Minister, / Madame la Ministre,

Ministre russe des Affaires étrangères :

Mr Sergei Lavrov
Minister of Foreign Affairs
Smolenskaia-Sennaia pl., 32/34
119200 Moscow
Russie

Fax: +7 (495) 244 22 03

Formule d'appel : Dear Minister, /
Monsieur le Ministre,

COPIES aux représentants diplomatiques de la Russie et de la Géorgie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 22 SEPTEMBRE 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.